

Quels sont les aménagements pris en charge ?

- La restauration d'anciens talus en les rechargeant en terre végétale et/ou en les plantant de nouveaux arbres
- La création de haies sur talus anti-érosives à mi-pente ou en ceinture de bas-fonds (haie sur talus située entre la culture et la prairie humide de bas-fond)



- Le déplacement d'entrées de champ mal positionnées par rapport aux écoulements d'eau
- La plantation de petits bosquets de pente et de certaines haies à plats (à voir au cas par cas)
- La création de fossés le long des talus anti-érosifs et de mares de bout de champ pour favoriser l'infiltration de l'eau

Quels coûts pour le bénéficiaire ?

Aucune participation financière n'est demandée aux bénéficiaires qui s'engagent. En contrepartie, il devra retirer puis remettre les clôtures, préparer le sol, entretenir l'aménagement et le maintenir dans le temps.

Renseignements et inscriptions

Pierric CORDOUE
Technicien bocage

pierric.cordouen@cdc-saintjames.org
02.33.89.14.22

Plus d'information sur
www.cdc-saintjames.org



Financiers



Communauté de Communes de Saint-James



Maîtriser les ruissellements : c'est possible avec la Communauté de Communes de Saint-James

Depuis 2013, les agriculteurs peuvent s'appuyer sur la Communauté de Communes pour reconstruire des haies et des talus.

En regroupant les projets des agriculteurs, la collectivité bénéficie des aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la Région Basse-Normandie.



Coulées de Boues et érosion de sol
Commune de Saint-Aubin de Terregatte
Printemps 2009

Replanter des haies bocagères, pourquoi faire ?

- Freiner les ruissellements et donc l'érosion des terres agricoles
- Préserver la qualité de l'eau en recyclant les nutriments
- Protéger les cultures et les animaux face aux intempéries (pluie, vent, soleil, ...)



- Accueillir les auxiliaires des cultures (coccinelles, carabes, buses, ...)
- Fournir une grande quantité de bois d'utilisations diverses (chauffage, piquets...)



- Eviter la dispersion des pesticides lors de la pulvérisation
- Marquer la limite de champ

Le programme de reconstitution bocagère : comment ça marche ?

La programmation divise le territoire en six zones d'actions annuelles pour concentrer les aménagements.

En 2013, le technicien bocage rencontre les agriculteurs des communes de Saint-Laurent de Terregatte et d'Hamelin.

La visite se déroule de la façon suivante :

- exposé du projet
- visite de terrain pour définir des zones d'aménagements prioritaires
- construction du projet (localisation des talus, essences plantées...)

Basés sur le volontariat, tous les projets sont validés par la signature d'une convention entre le propriétaire, l'exploitant et la Communauté de Communes de Saint-James.



Pour ériger le talus, la terre est prise directement dans le champ sans que cela ne réduise la fertilité.